

Nom de l'épreuve :

Discipline / Niveau :

Lieu :

Date :

Nom responsable technique de la manifestation:

Numéro de téléphone :

Entre d'une part

*Le comité Régional Occitanie de Canoë Kayak, dont le siège se situe :
Maison régionale des sports, 1039 rue Georges MELIES CS 37093, 34967 MONTPELLIER CEDEX 2, représenté par son
Président*

Et d'autre part

Le Club / ligue/ CD de :

Dont le siège social est situé :

Représenté par son / sa Président(e) :

Préambule :

Dans le cadre de ses missions, le comité régional a acquis du matériel technique financé par ses divers partenaires (Etat, région, département..) et ses fonds propres. Le comité régional met ce matériel sous contrat de location (amortissement du matériel), ou prêt à la disposition des clubs et des comités départementaux pour la gestion et l'organisation des manifestations sportives.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le comité régional met en location / prêt le matériel (cf. tableau en page 2).

Article 2 : Ce matériel est sous la responsabilité du bénéficiaire jusqu'à la restitution au comité régional.

Article 3 : Cette location de matériel est soumise à une caution. (détail en fin de document)

Article 4 : Pour tout matériel manquant ou détérioré, une facture de remise en état ou de remplacement sera établie. Si la facture n'est pas réglée, le chèque de caution annuel sera alors encaissé par le comité régional

*Article 5 : **Le bénéficiaire doit vérifier qu'il est assuré pour ce type de matériel (emprunt à déclarer auprès de la MAIF)
Fournir l'attestation d'assurance à la signature de la convention. Afin d'évaluer le montant à assurer ou les coûts de
remplacement, la liste du matériel figure dans le tableau en page 2.***

Article 6 : La prise et la restitution du matériel seront faites au comité régional, sauf accord préalable entre les organisateurs et le comité régional. Dans le cas d'un transfert du matériel entre 2 organisations sans passer par le comité régional, les frais éventuels de remise en état ou de remplacement seront facturés au dernier utilisateur ramenant le matériel au comité.

Article 7 : La location ne s'applique pas aux compétitions organisée en région. Le comité prête gracieusement son matériel pour ces organisations.

Article 8 : En cas de frais de location, le coût de la location est calculé en fonction du matériel demandé et de la durée de l'emprunt (cf. tableau en page 2). Le locataire s'engage à payer la location à la réception de la facture

Liste du Matériel	Nombre	Cout matériel	Valeur de remplacement
Gestion de course (nombre)			
PC de gestion de course (4)			400 €
HUB Wifi et matériel réseau			50 €
Chrono et liaison sans fil (microgate)			3 200 €
Chrono et liaison sans fil (Radiocom)			3 200 €
Imprimante Laser (2)			100 €
Imprimante jet d'encre (OS avant Win 7)			35 €
Cellules à réflecteur Microgate (1 jeu)			1 300 €
Cellules longue portée Tag Heuer (2 jeux)			2 200 €
Pied Photo pour cellules (8)			30 €
Chrono imprimante manuel (Seiko) (6)			370 €
Casque Liaison Départ / arrivée (filaire)			200 €
Malette TRAPS (gestion pénalités)			200 €
Horloge de départ (Alge) (2)			1 800 €
Panneau Kayak Polo (Time shoot)			2 210 €
Portant Dossard numéroté 1=50 dossards			130 €
Dossards Eau Vive 1 - 300			15 €
Dossards Mer jaune 1 - 100			15 €
Dossards Mer orange 101 - 300			15 €
Communication (nombre)			
Sono Portable sur batterie			150 €
Mégaphone (petit)			40 €
Mégaphone (grand)			70 €
Malette VHF Icom (Montpellier) (9)			170 €
Malette Talkies Motorola (Toulouse) (7)			170 €
VHF Marine (2)			250 €
Divers (nombre)			
Marabout 3X3			1 000 €
Marabout 6x3			1 400 €
Banderoles Départ / Arrivée			40 €
Grosse bouée rouge (5) + ancres ou lest			290 €
Bassin de course en Ligne (200m)			3300 €
Pontons gonflables 1,8X 6M (2)			3000 €
Total			

PRET et LOCATION (hors comité), prix en fonction du matériel demandé et de la durée.

Toutes les demandes doivent faire l'objet de la signature de la présente convention accompagnée du chèque de caution 2000€ (chèque à donner lors de la 1ère demande de l'année). Le chèque sera conservé par le CROCK sur la saison.
La réception des documents valide la réservation.

Je, soussigné

Certifie avoir pris connaissance des modalités de prêt ou de location du matériel du CROCK

Etabli à _____, le _____


Nicot Jean Bernard
Président du Comité Régional Occitanie de
canoë kayak

Imprimez en PDF pour renvoyer par mail